

L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE
SUR LE TERRITOIRE DE LA CAN

DIAGNOSTIC
TERRITORIAL

SYNTHÈSE

Septembre 2015

CONTEXTE – LES DIAGNOSTICS DE TERRITOIRE

Appréhender l'économie sociale et solidaire

La Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire Poitou-Charentes (CRESS) a développé une méthodologie et une expertise dans la conduite de diagnostics territoriaux. Ces derniers reposent sur un travail d'analyse et de synthèse qui s'appuie sur un traitement de données quantitatives, complété par des entretiens individuels et un temps collectif avec les acteurs de terrain. Les objectifs des diagnostics sont multiples : mettre en évidence le poids et les spécificités de l'économie sociale et solidaire (ESS), dégager des enjeux, les besoins, les leviers et les grandes orientations susceptibles d'encourager son développement, repérer et valoriser les initiatives innovantes, consolider l'identité de l'ESS sur un territoire. Les diagnostics accompagnent les collectivités dans l'élaboration de leur plan d'action en faveur de l'ESS.

En collaboration avec la Communauté d'Agglomération du Niortais (CAN) et AIRE 198, un nouveau diagnostic territorial de l'ESS a été réalisé entre avril et août 2015. Alimenté par une quinzaine d'entretiens individuels et enrichi par une soirée ateliers/débats organisée le 16 juin 2015 à la Pépinière d'entreprises de Noron à Niort, ce diagnostic est le fruit d'un travail partagé avec les acteurs de l'ESS du territoire de la CAN.

Champ d'intervention

L'ESS est présente dans tous les secteurs d'activité :

- > **Action sociale** (insertion, services à la personne, sanitaire et médico-social)
- > **Activités financières** (banques et assurances)
- > **Enseignement**
- > **Sport, culture, tourisme**
- > **Services aux entreprises**
- > **Commerce**
- > **Industrie**
- > **BTP**
- > **Agriculture...**

1830 : 1^{ère} apparition du terme « économie sociale »

1900 : l'Exposition Universelle de Paris accueille un pavillon de l'Économie Sociale

1901 : Liberté d'association

1947 : Le statut de la coopération est défini en France

1981 : Création de la Délégation Interministérielle à l'Économie Sociale

1993 : Création de la CRES Poitou-Charentes

2008 : 1^{ère} édition nationale du salon de l'ESS

2012 : Création officielle de poste de Ministre Délégué à l'ESS et à La Consommation, rattaché au Ministère de l'Économie et des Finances

2014 : Promulgation de la loi relative à l'ESS

2014 : 1^{er} Salon National de l'ESS à Niort

2015 : 2^{ème} Salon National de l'ESS à Niort

Distinction entre économie sociale, économie solidaire, entrepreneuriat social

L'économie sociale rassemble des groupements de personnes et non de capitaux, jouant un rôle économique. Ce sont des *associations, coopératives, mutuelles et fondations*.

L'économie solidaire désigne les activités économiques où les rapports sociaux de solidarité priment sur l'intérêt individuel ou le profit matériel, avec un fort engagement citoyen. Cela concerne des *entreprises adaptées aux personnes handicapées, l'éducation populaire, le recyclage, l'insertion par l'activité économique ou encore le commerce équitable*.

L'entrepreneuriat social désigne les sociétés commerciales respectant les principes de l'ESS.

Périmètre de l'économie sociale et solidaire défini par la loi n°2014-856 du 31 août 2014

L'ESS regroupe des acteurs économiques de droit privé qui s'organisent collectivement pour répondre à des besoins sociaux identifiés et qui peuvent être complémentaires de l'action publique. Dès la deuxième partie du XIX^{ème} siècle, des organisations et entreprises collectives se sont créées pour trouver des réponses aux besoins non ou mal satisfaits de leurs membres dans tous les secteurs d'activités : protection de personnes et des biens, approvisionnement, financement, logement, insertion sociale, lutte contre les inégalités, développement durable...

L'ESS regroupe 4 familles statutaires/historiques :

> Les associations, les coopératives, les mutuelles et les fondations.

La loi a prévu l'intégration des entreprises sociales au périmètre de l'ESS, et ce par agrément. Elles sont tenues de respecter les principes suivants :

- Une fiscalité sociétale, sociale ou environnementale ;
- Des principes de gestion spécifiques, comme le fait que la lucrativité soit limitée ;
- Une gouvernance démocratique ou participative.

Plusieurs principes reposant sur des valeurs de solidarité, liberté et égalité regroupent les acteurs de l'ESS :

> **La liberté d'adhésion** : chaque personne (individuelle ou personne morale) a la possibilité d'adhérer au sein d'une organisation de l'ESS ou de s'en retirer.

> **La gestion est collective, démocratique et participative** : les dirigeants sont élus, les instances de décisions sont collectives, reposant sur le principe « une personne = une voix » en assemblée générale comme en conseil d'administration (et non sur le principe « une action = une voix »).

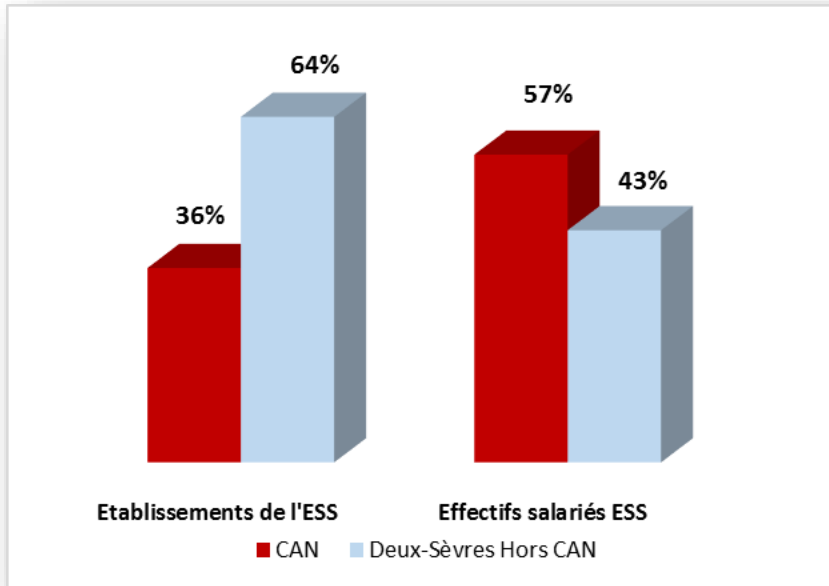
> **La lucrativité est absente ou limitée** : La majorité ou totalité des excédents est réinvestie dans le projet social et sociétal de l'entreprise. Des fonds propres impartageables sont constitués.

> **Les principes de solidarité et de responsabilité** : Ces principes guident la mise en place des actions dans une démarche de développement durable.

LES STRUCTURES ET SALAIRES DE L'ESS

Au niveau départemental

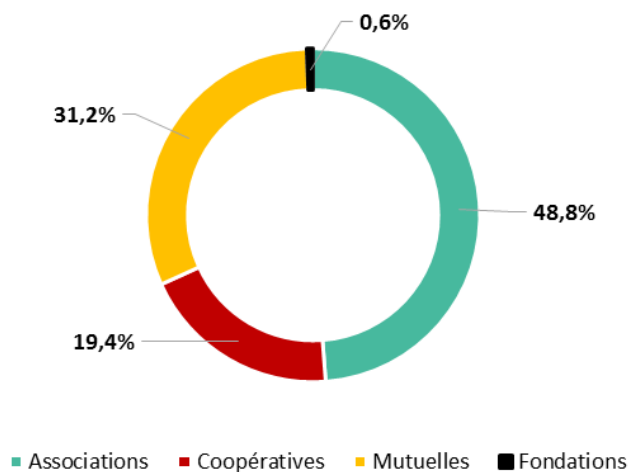
Il y a 1 552 établissements employeurs en ESS dans le département des Deux-Sèvres. La Communauté d'Agglomération du Niortais accueille sur son territoire 563 structures ESS, soit 36% des établissements ESS du département. On compte également 11 985 salariés, ce qui représente 57% de l'emploi salarié en ESS du territoire.



Comparaison du poids des établissements de l'ESS et des effectifs salariés sur la CAN et dans les Deux-Sèvres

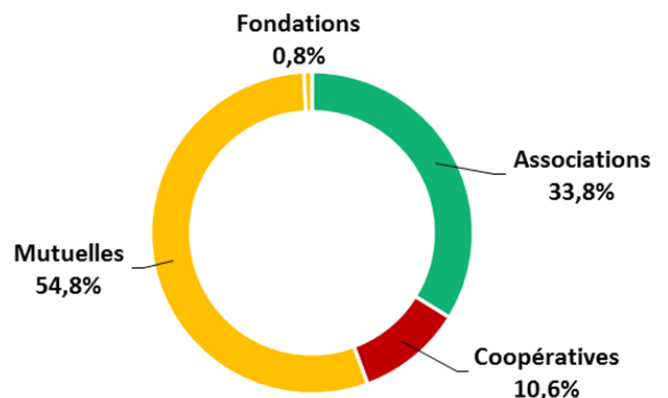
Répartition des salariés de l'ESS au sein de la Communauté D'agglomération du Niortais et dans les Deux-Sèvres

Répartition des salariés de l'ESS



Département des Deux-Sèvres

Répartition des salariés de l'ESS



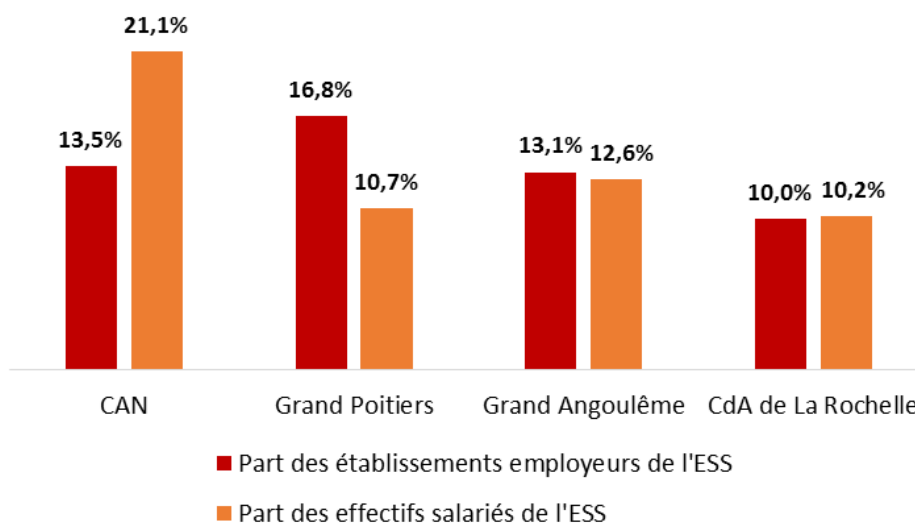
CAN

En ce qui concerne la répartition des salariés de l'ESS au sein des 4 familles de l'ESS, ils sont majoritairement présents au sein des associations dans le département des Deux-Sèvres avec 48.8% et au sein des mutuelles sur le territoire de la CAN avec 54,8% des salariés de l'ESS.

L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE SUR LE TERRITOIRE DE LA CAN

Comparaison avec les trois autres principales Communautés d'agglomération

Poids de l'économie sociale et solidaire rapporté au total des établissements et salariés (privés et publics) des quatre principales Communautés d'agglomération



Les quatre principales Communautés d'agglomérations de la région sont Grand Poitiers, Grand Angoulême, la Communauté d'Agglomération du Niortais et la Communauté d'Agglomération de La Rochelle. Parmi ces dernières, La Communauté d'Agglomération du Niortais se place en première position pour le taux d'emplois en économie sociale et solidaire avec 21,1% des emplois. Cela s'explique notamment par la présence des mutuelles au sein du territoire.

A l'échelle de la CAN

- > 11 985 salariés
- > 21 % de l'emploi salarié de la CAN
- > 57% des salariés de l'ESS des Deux-Sèvres
- > L'ESS présente dans 30 des 45 communes

- > 563 établissements employeurs
- > 13,5% des établissements employeurs de la CAN
- > 36% des établissements de l'ESS des Deux-Sèvres

	Associations	Coopératives	Mutuelles	Fondations	TOTAL
ETABLISSEMENTS EMPLOYEURS	444	74	43	2	563
EFFECTIF SALARIES AU 31/12	4 058	1 311	6 531	85	11 985
EQUIVALENTS TEMPS PLEIN	3 462	1 099	5 936	84	10 581



11 985 salariés



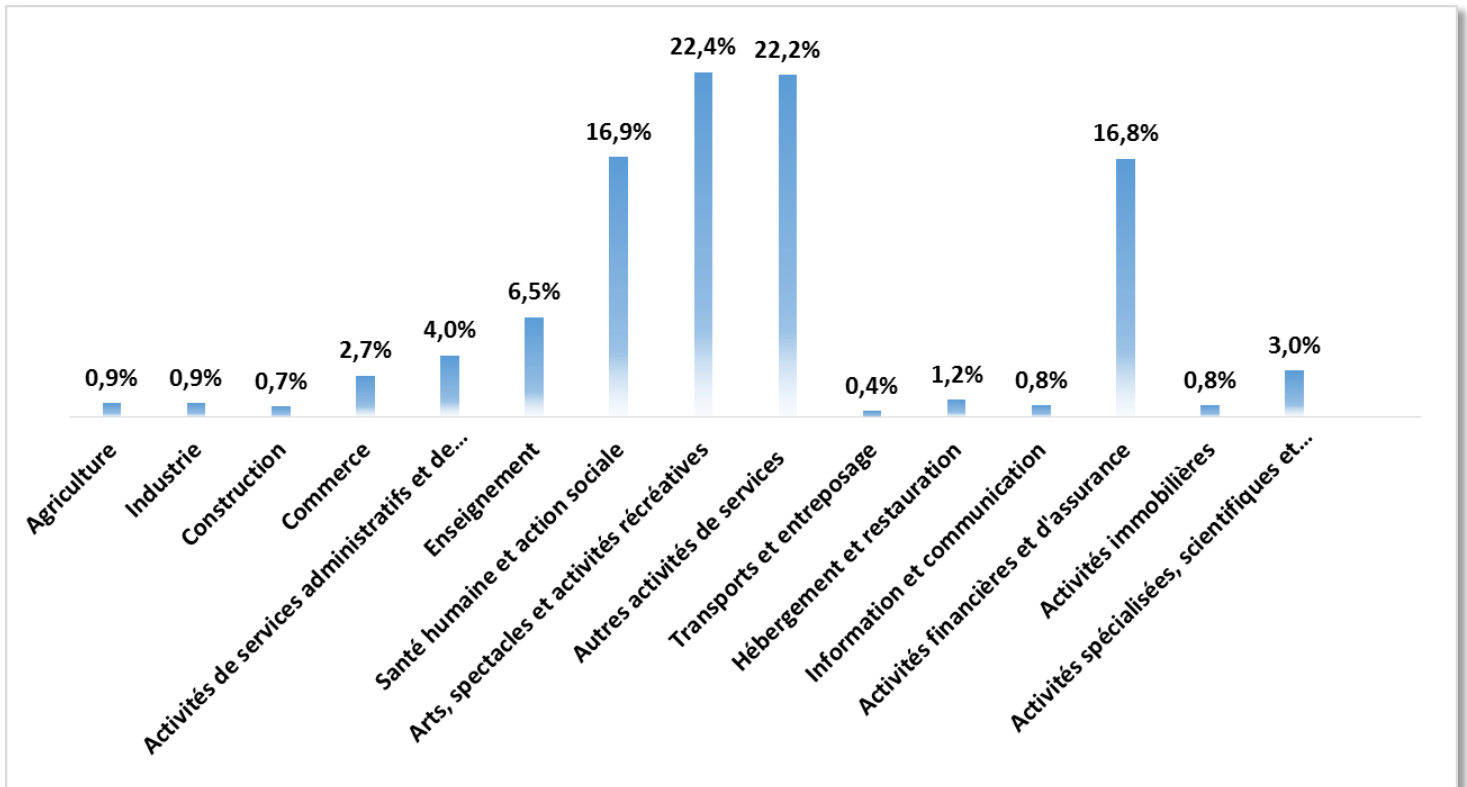
563 structures

LES SECTEURS D'ACTIVITÉ DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

Répartition par secteurs d'activité de l'ESS sur la CAN

Principaux secteurs d'activités de l'ESS

- > Les activités financières et assurances : 7 244 salariés
- > Action sociale : 2 037 salariés
- > Services divers : 784 salariés
- > Enseignement : 547 salariés



Les établissements employeurs dans le secteur d'activité **des arts, spectacles et activités récréatives** sont les plus nombreux avec 22,4% des établissements employeurs en économie sociale et solidaire sur la Communauté d'Agglomération du Niortais.

La **santé humaine et l'action sociale** ainsi que **les activités financières et d'assurance** concentrent quasiment le même nombre d'établissements employeurs sur le territoire : 16,9% et 16,8%.

- > Les structures de l'économie sociale et solidaire sont principalement situées à Niort ;
- > 21% des salariés de la CAN travaillent dans l'ESS ;
- > La majorité des salariés de l'ESS travaillent dans les secteurs des activités financières et d'assurance (60%) et de l'action sociale (17%) ;
- > Le plus grand nombre d'établissements employeurs de l'ESS se trouve dans le secteur des arts, spectacles et activités récréatives.

DÉVELOPPER L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE SUR LA CAN

Des enjeux et préconisations majeurs pour le développement de l'ESS

1) Reconnaissance de la valeur ajoutée et des structures de l'ESS sur le territoire de la CAN

Les structures de l'ESS ont besoin que leurs projets soient valorisés et reconnus aussi viables économiquement que ceux des structures de l'économie traditionnelle. Dans ce cadre, elles souhaitent que les subventions qu'elles reçoivent soient perçues comme un service rendu à la collectivité par le biais de prestations de services et que la partie non-économique, c'est-à-dire les aspects sociaux et environnementaux de leurs activités, soient pris en compte, notamment en ce qui concerne les coûts sociaux induits.

Les organisations de l'ESS ont également besoin d'être davantage sensibilisées aux marchés publics. Plusieurs dispositifs d'information et d'accompagnement peuvent être mis en place afin de favoriser les relations entre acheteurs publics et organisations de l'ESS. Cela passe aussi bien par des formations et des conseils sur les aspects techniques, administratifs et juridiques que par l'organisation de rencontres et de moments d'échanges sur les bonnes pratiques entre acheteurs publics et organisations de l'ESS qui ont déjà remporté des marchés publics. Le regroupement des organisations de l'ESS via des groupements solidaires serait également nécessaire pour augmenter les réponses aux appels d'offres. Des outils de communication peuvent également être créés pour atteindre ce même objectif.

La communication constitue un point essentiel pour favoriser la reconnaissance des modes d'organisation des structures de l'ESS et leur contribution à la production de biens et de services. **Les jeunes constituent la principale cible** au vu de la future vague de départs à la retraite (150 000 postes renouvelés en France d'ici 2020) qui va impacter plusieurs secteurs phares dont les activités financières et d'assurance et l'action sociale. Ici, il s'agirait **d'introduire l'ESS dans les programmes scolaires** par le biais de la formation des enseignants grâce aux partenariats créés avec l'éducation nationale. **Le projet de formation des dirigeants des structures de l'ESS avec pour objectif la création d'un diplôme universitaire constitue également un levier favorable.** Enfin, l'interconnaissance entre les structures de l'ESS doit être développée. **La constitution d'un annuaire des acteurs de l'ESS sur le territoire de la CAN** pourrait être envisagée. Celui-ci informerait des différentes structures de l'ESS du territoire mais aussi des différents secteurs d'activité et métiers de l'ESS. Une fois diffusé auprès des collectivités, des réseaux et partenaires mais surtout après des acteurs eux-mêmes, cela permettrait aux différents acteurs de mieux se connaître et de travailler ensemble, dans le cadre de prestations de service par exemple.

2) Favoriser la coopération et le développement de l'activité économique

Le manque de projets transversaux aux différents secteurs d'activité et structures de l'ESS sur le territoire de la CAN freine le développement de collaborations entre les divers acteurs de l'ESS et donc l'expansion de l'économie sociale et solidaire sur le territoire. Par conséquent, **il apparaît important d'impulser des projets communs aux différents acteurs de l'ESS afin qu'ils puissent travailler ensemble et développer une véritable culture réseau.** Cela passe par la pérennisation de **moments collaboratifs, de rencontres et d'échanges** comme les ESSPRESSO organisés par la CRESS Poitou-Charentes qui permettent aux entreprises de l'ESS de nouer des partenariats aussi bien entre elles qu'avec des entreprises de l'économie traditionnelle. **Des groupes de travail** pourraient également être instaurés sur des thématiques précises telles que la gouvernance, la prévention, l'accès à la santé ou encore la silver économie. Dans ce cadre, la mutualisation de moyens, de connaissances et de compétences est également de rigueur, notamment pour la formation et les ressources humaines.

Initier des **visites dans de diverses entreprises de l'ESS** permettrait aux acteurs d'avoir une meilleure connaissance des activités exercées en leur sein.

Enfin, engager **plus de collaborations avec les mutuelles** qui constituent la spécificité du territoire serait opportun dans l'optique de développer de l'ESS sur le territoire par le biais de projets communs.

Des enjeux et préconisations majeurs pour le développement de l'ESS

3) Encourager l'innovation, la créativité et la Recherche & Développement

Afin de développer l'innovation et d'impulser des collaborations sur le territoire, les acteurs ont mis en avant la nécessité de créer **un Laboratoire de recherche en ESS**. La Maison de l'ESS niortaise pourrait ainsi constituer le lieu approprié pour initier la démarche. Un ensemble de dispositifs pourrait alors voir le jour :

- La mise en place de groupes de réflexion comprenant une grande diversité d'acteurs (centres de formations, organismes de recherche, acteurs de l'économie traditionnelle, acteurs de l'ESS...);
- La mise en place d'ateliers de pré-incubation pour passer de l'idée à la réalisation de projets et la mise en place d'une méthodologie pour faire mûrir les idées ;
- L'accompagnement des entreprises de l'ESS par la pépinière d'entreprises lors des deux premières années de lancement.

Ces dispositifs pourraient être mis en place après avoir sollicité les acteurs de l'ESS du territoire afin de mieux percevoir leurs attentes et réfléchir ensemble à un plan d'actions qui définirait les axes prioritaires pour le développement de projets sur le territoire. En effet, les acteurs de l'ESS ont encore du mal à déterminer ce que pourrait leur apporter la Maison de l'ESS s'ils s'y impliquaient davantage. Mieux communiquer sur les collaborations qui pourraient se nouer en son sein et sur les projets que les acteurs de l'ESS pourraient y développer semble donc primordial.

La Maison de l'ESS doit être un lieu de création et d'animation de projets communs d'innovation sociale et environnementale. Cette dynamique commune doit alors être impulsée et coordonnée par un acteur emblématique du territoire qui puisse être identifié comme référent en matière d'ESS, de coopération et de mutualisation : **le PTCE Niortais**. Celui-ci **a un rôle central et doit participer à l'animation de réseaux tout comme à l'animation de projets.**

Par ailleurs, les réseaux locaux et partenaires (La Ruche Oxalis, l'URSCOP, Uniformation, IPCA, ADEFIP, AIRE 198...) ont également un rôle à jouer dans cette configuration de la Maison de l'ESS niortaise. Ils doivent permettre la création de synergies territoriales et influencer la compétitivité de leur territoire et des entreprises qui le composent. Afin de renforcer ce rôle, ils pourraient être une forme d'organisation des activités de recherche, de diffusion des innovations et de ressources informationnelles ou encore facilitateurs dans le développement de projets.

**MERCI AUX ACTEURS D'AVOIR ACCEPTÉ DE NOUS
RECEVOIR EN ENTRETIEN AINSI QU'À L'ENSEMBLE DES
PARTICIPANTS AUX ATELIERS PARTICIPATIFS**

Structures rencontrées :

COMPAGNIE LA CHALOUPE // LA FRENAIE // ADMR 79 //
CARROSSERIE INDUSTRIELLE NIORTAISE // SMACL SANTE //
IPSO 2 // ADEFIP // IPCA // CREA SOLIDAIRE // MOULIN
DU ROC SCENE NATIONALE // Groupement d'Employeurs
Culture

DOCUMENT TELECHARGEABLE SUR : www.cress-poitoucharentes.fr

Etude réalisée par :

> La CAN

> AIRE 198

> La Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire du Poitou-Charentes